

aussi être libéré en deux autres paiements provisoires avant les semences du printemps 1992.

Ces paiements font partie d'une longue série de mesures de soutien que ce gouvernement a prises au cours des six dernières années pour aider le secteur du grain et des oléagineux. Il y a d'abord eu le Programme spécial canadien pour les grains, pour la période 1986-1987, en vertu duquel 2,1 milliards de dollars ont été déboursés en tout. En 1988, nous avons versé 850 millions aux agriculteurs, à la suite de la sécheresse. En 1990, nous leur offrons encore 500 millions de dollars dans le cadre du Programme spécial d'aide au revenu.

Nous admettons que malgré ces programmes. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je tiens à ce que les Canadiens sachent pourquoi cette période est prévue. Lorsqu'un député pose une question et que le ministre y répond d'une façon incertaine ou insuffisante, ou s'y dérobe, nous avons l'occasion de lui poser cette question à nouveau. Espérons que nous obtiendrons cette fois la réponse désirée.

Quelle était ma question? Ma question était très simple. Le ministre va-t-il supprimer les frais administratifs de 3 p. 100 prélevés sur les prêts aux étudiants? J'ai pourtant fait remarquer au ministre que c'était une taxe injuste et que personne dans le secteur de l'enseignement ne dirait le contraire. Je lui ai dit que cette taxe était peut-être illégale parce qu'il demande à ceux qui rembourseront leur prêt sans aucun doute de payer une taxe pour ceux qui ne le feront pas. C'est clairement immoral.

C'est cette taxe que vous, pauvre étudiant, pauvre parce que vous n'emprunteriez pas si vous n'aviez pas besoin d'argent, devez payer avant d'obtenir votre prêt.

Je voulais aider le gouvernement. Je voulais vous faire comprendre qu'il s'agit d'une taxe idiote et cruelle. Je sais que nous avons subi 30 hausses de taxes et qu'aucune d'elles n'a été particulièrement populaire, mais c'est probablement la plus bête de toutes.

Le ministre abolira-t-il cette taxe? La question est aussi simple que cela. Qu'a dit le ministre? Il a dit que nous avons un programme depuis 27 ans, que celui-ci n'avait pratiquement pas été modifié, qu'il ferait bientôt des recommandations au Cabinet et qu'elles seraient ensuite soumises à la Chambre des communes.

Je comprends, mais abolira-t-il cette taxe, oui ou non? Il a eu une occasion en or. . .

[Français]

Puis il est malheureux qu'il n'ait pas choisi de le faire. Le gouvernement parle de mondialisation, de compétitivité, de productivité, puis qu'est-ce qu'il fait? Il sabre dans les budgets de l'éducation. Il y a moins d'argent de disponible aujourd'hui pour la formation et le recyclage, la recherche et le développement, qu'il y en avait auparavant. Puis il me semble que c'est là où il faut aller afin de s'assurer que l'on puisse répondre aux besoins économiques, sociaux, etc. des Canadiens.

Je pose la question une autre fois en espérant que cette fois-ci j'aurai la réponse.

[Traduction]

Le gouvernement agira-t-il tout de suite? Abolira-t-il cette taxe cruelle, immorale, peut-être même illégale, cette taxe si préjudiciable aux personnes qui veulent retourner aux études?

Merci, monsieur le Président, et j'aimerais avoir une réponse maintenant.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): En réponse à mon collègue, je dirai que toutes les taxes sont idiotes, surtout lorsque vous devez les payer.

[Français]

En réponse à la question du député de Saint-Boniface concernant les frais de garantie de 3 p. 100, il m'importe de rappeler à mon collègue les paramètres du programme canadien de prêts aux étudiants, qu'on appelle le PCPE.

Tout d'abord, le gouvernement fédéral n'offre pas de prêts aux étudiants. Il donne une garantie aux institutions prêteuses que les prêts qu'elles accordent aux étudiants à temps plein du postsecondaire leur seront remboursés.

En second lieu, le programme paie les intérêts du prêt durant la durée des études et jusqu'à six mois après leur achèvement.

Enfin, plus de 200 000 étudiants emprunteurs bénéficient entre autres de taux d'intérêt fixes et de conditions de remboursement avantageuses. Depuis sa création, en 1964, le programme a constitué une importante source d'appui financier pour les étudiants du postsecondaire, avec un montant total de prêts garantis de plus de 6 milliards de dollars consentis à plus de 1,7 million d'étudiants.